



PECB CERTIFIED ISO 37301 Transition

Découvrez les différences entre les recommandations d'ISO 19600 et les exigences d'ISO 37301 pour un système de management de la conformité.

Pourquoi devriez-vous y participer ?

Vous connaissez peut-être déjà les lignes directrices d'ISO 19600 pour la mise en place, la conception, la mise en œuvre, l'évaluation, le maintien et l'amélioration d'un système de management de la conformité (SMC) efficace et réactif. En raison de l'intérêt croissant pour l'obligation de rendre compte et la responsabilité des organisations, cette norme a été remplacée par ISO 37301, une norme de système de management de Type A selon laquelle les organisations peuvent formellement évaluer et certifier leur SMC.

La formation ISO 37301 Transition vous permet d'avoir une compréhension détaillée des différences entre ISO 37301 et ISO 19600 en effectuant des comparaisons article par article pour mettre en évidence les changements, les mises à jour et les nouvelles exigences d'ISO 37301. Ainsi, vous devriez être en mesure de soutenir la transition du SMC de toute organisation, des recommandations d'ISO 19600 aux exigences d'ISO 37301.

Une fois que vous vous serez familiarisé avec les nouveaux concepts et les nouvelles exigences d'ISO 37301 et que vous aurez réussi l'examen, vous pourrez demander le certificat « PECB Certified ISO 37301 Transition ». Ce certificat prouve que vous disposez de connaissances actualisées vous permettant d'appliquer avec succès les changements d'ISO 37301 à un SMC existant.



À qui s'adresse la formation ?

La formation ISO 37301 Transition s'adresse aux personnes suivantes :

- Personnes souhaitant acquérir une compréhension actualisée des exigences d'ISO 37301 pour un SMC et de ses principales différences avec les recommandations d'ISO 19600
- Personnes responsables de la transition d'un SMC d'ISO 19600 à ISO 37301
- Managers, formateurs et consultants
- Professionnels désireux de mettre à jour leur certification ISO 19600

Programme de la formation

Durée : 2 jours

Jour 1 | Introduction à ISO 37301 et comparaison avec ISO 19600

Jour 2 | Comparaison article par article d'ISO 37301 – ISO 19600 et examen de certification



Objectifs d'apprentissage

En participant à cette formation, vous pourrez :

- Découvrir les principales différences entre ISO 19600 et ISO 37301
- Comprendre les nouveaux concepts et exigences d'ISO 37301
- Apprendre à appliquer efficacement les modifications d'ISO 37301 à un système de management de la conformité existant

Examen

Durée : 1 heures

L'examen « PECB Certified ISO 37301 Transition » répond pleinement aux exigences du Programme d'examen et de certification PECB (PEC). L'examen couvre les domaines de compétence suivants :

Domaine 1 | Comprendre les différences entre les normes ISO 19600 et ISO 37301

Domaine 2 | Comprendre, interpréter et planifier la mise en œuvre des changements de la norme ISO 37301

Pour des informations spécifiques sur le type d'examen, les langues disponibles et d'autres détails, veuillez consulter la [liste des examens PECB](#) et les [Politiques et règlements relatifs à l'examen](#).



Certification

Après avoir réussi l'examen, vous pouvez demander la certification présentée dans le tableau ci-dessous. Pour plus d'informations sur les certifications ISO 37301 et le processus de certification PECB, veuillez consulter les [Politiques et règlements relatifs à la certification](#).

Qualification	Examen	Expérience professionnelle	Expérience d'audit/évaluation des SM	Expérience de projets SMC	Autres exigences
PECB Certified ISO 37301 Transition	Examen PECB Certified ISO 37301 Transition ou équivalent	Aucune	Aucune	Aucune	Signer le Code de déontologie de PECB

Informations générales

- Le prix de la session de formation comprend les frais d'examen et de certification.
- Un support de formation contenant plus de 120 pages d'informations et d'exemples pratiques sera fourni à chaque participant.
- Une Attestation d'achèvement de formation de 14 unités de FPC (Formation professionnelle continue) sera délivrée aux participants ayant suivi la formation.
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le reprendre sans frais dans un délai de 12 mois à compter de la date de l'examen initial.